

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 février

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislav Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 24 janvier 2025

OBJET : DELIBERATION N°9 - Aménagement du centre-ville - création d'une autorisation de programme

M. Ladislav Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
Mme Fabienne Bermond
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier
M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Junguené représenté par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par M. Stéphane Poulet
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Christophe Bosio représenté par M. Didier David
M. Gilles Ugolini représenté par Mme Chantal Carrié
M. Laurent Portelli représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sabrina Missud-Guillet représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250211-DEL9_APCENTVILL-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2025

N°9

Rapporteur : M. Jean-Paul Genieys – Adjoint aux finances

Service : Ressources et administration générale
Service des finances et de la commande publique

Objet : Aménagement du centre-ville – création d'une autorisation de programme

Domaine : 7 – Finances locales - 7.1 – Décisions budgétaires

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du conseil municipal du 15 avril 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 de la commune,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté en Conseil municipal le 12 décembre 2024,

VU la délibération n°5 relative au Budget Primitif 2025 de la Ville du Conseil municipal du 6 février 2025,

VU la délibération du 6 février 2025 portant sur l'aménagement de l'axe du Laghet – phase 1, 2 et 3 : clôture d'une autorisation de programme,

VU l'avis de la commission des finances,

Considérant la nécessité de créer une autorisation de programme intégrant le projet de la Stella dans l'aménagement du centre-ville, et notamment la désimperméabilisation des sols en centre-ville,

Considérant que les crédits de paiement identifiés pour l'année 2025 sont bien inscrits au budget primitif 2025,

Considérant le soutien financier de l'Etat, la Région, le département, la direction régionale de l'action culturelle, le fonds vert et le centre national de la musique,

Considérant le projet de végétalisation et désimperméabilisation d'îlots en centre-ville et la création d'une allée piétonne,

Considérant qu'afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement peuvent être financées, en application de l'article L.2311-3 du code général des collectivités locales (CGCT), en autorisation de programme et crédit de paiement (AP-CP),

Considérant qu'elles peuvent être révisées ou clôturées,

Considérant que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire,

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

	Autorisation programme	Crédits 2025	Crédits 2026	Crédits 2027
Axe 1 - Construction de la salle culturelle et de festività : La Stella	8 900 000,00 €	7 574 000,00 €	850 000,00 €	476 000,00 €
1-1. Etudes, programmation, diagnostics, AMO et concours et MOE	426 000,00 €	350 000,00 €	50 000,00 €	26 000,00 €
1-2. Travaux et réalisation	8 474 000,00 €	7 224 000,00 €	800 000,00 €	450 000,00 €
Axe 2 - végétalisation et désimperméabilisation	840 000,00 €	300 000,00 €	270 000,00 €	270 000,00 €
2-1. Etudes, AMO et programmation, MOE	90 000,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2-2. Travaux et réalisation	750 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL des dépenses	9 740 000,00 €	7 874 000,00 €	1 120 000,00 €	746 000,00 €
Subventions attendues	2 790 152,21 €	2 140 152,21 €	500 000,00 €	150 000,00 €
FCTVA	1 597 749,60 €	1 291 650,96 €	183 724,80 €	122 373,84 €
TOTAL des recettes	4 387 901,81 €	3 431 803,17 €	683 724,80 €	272 373,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la création de l'autorisation de programme de l'aménagement du centre-ville,
- **Donne** pouvoir au Maire ou son représentant, de signer toutes pièces nécessaires à la préparation et à l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 2

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le



ID : 006-210601498-20250211-DEL9_APCENTVILL-DE